

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 879 000 francs destiné à l'aménagement de la berme centrale du boulevard Helvétique entre le cours de Rive et la rue du Rhône.

Rapport de M. Guy Dossan.

La proposition PR-490 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux lors de la séance plénière du 12 septembre 2006. La commission des travaux, placée sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo, a traité de cet objet dans sa séance du 4 octobre 2006. Les notes de séance étaient prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie.

Rappel succinct de la proposition

Les travaux de remise en état du revêtement du tronçon du boulevard Helvétique, entre le cours de Rive et la rue du Rhône, ont été entrepris en novembre 2004.

Ces travaux faisaient partie de la proposition PR-241, votée en 2003 par le Conseil municipal, proposition «multipack» destinée à l'auscultation du réseau routier et à l'entretien des voies publiques.

Les travaux suivants ont été réalisés:

- le tronçon de la voie descendante entre la rue du Petit-Senn et la rue du Rhône sur toute sa largeur, y compris la réfection des trottoirs et l'encaissement de la chaussée, à l'exception de la couche d'usure en enrobé bitumineux;
- la rénovation d'une partie des trottoirs;
- la réfection du carrefour cours de Rive/boulevard Helvétique, en coordination avec les travaux d'entretien des voies du tram effectués par les Transports publics genevois;
- la pose de trois bornes électriques pour le marché.

Le très mauvais état général des arbres situés sur le tronçon et le danger représenté par une série de platanes malades au-dessus du secteur du marché ont toutefois provoqué l'interruption des travaux. Les platanes ont été abattus entre la rue François-Versonnex et le cours de Rive et un élagage préventif sur les arbres conservés a été effectué en janvier 2006.

Le remplacement des arbres offre l'opportunité de réaménager la berme centrale, soit:

- la création d'une nouvelle traversée piétonne au droit de l'accès des Halles de Rive, dans le cadre du plan piétons;
- l'installation d'armoires électriques escamotables complémentaires;
- l'installation de mobilier urbain fixe et escamotable manuellement.

Les platanes seront remplacés par une essence tenant compte des contraintes urbaines du site, afin de garantir une plantation pérenne.

Le crédit demandé comprend le réaménagement de la berme centrale et l'intégration de la nouvelle traversée piétonne.

Séance du 4 octobre 2006

Audition de MM. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, Jean-Jacques Mégevand, ingénieur responsable du projet, et Michel Honegger, architecte paysagiste au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Après une présentation des grandes lignes de la proposition par M. Zoller, celle-ci est expliquée plus en détail par M. Mégevand.

Le crédit demandé comprendra uniquement les travaux de dessouchage et de réfection/réaménagement complet de la berme centrale, travaux qui n'étaient pas compris dans la proposition PR-241, ainsi que la création de la nouvelle traversée piétonne.

Le projet comprend le tronçon situé entre le cours de Rive et la rue Versonnex. Ces travaux permettront de redimensionner certains espaces et de revoir le mobilier urbain, la berme centrale actuelle étant très encombrée (conteneurs, parking sauvage deux-roues, divers mobiliers urbains, armoires électriques, etc.).

C'est ainsi que seront entrepris:

- le déplacement de la fontaine;
- la modification du réseau du sous-sol (nouveaux câbles électriques et nouvelle alimentation de la fontaine), en collaboration avec les Services industriels de Genève (travaux à leur charge);
- la création de trois bennes enterrées pour la récupération des déchets (une quatrième pour le PET serait également envisageable) côté rue du Rhône;
- le regroupement des armoires électriques;
- la pose de mobilier urbain escamotable ou manuel (bornes et potelets);
- l'alignement des plantations, les platanes étant actuellement plantés en quin-conce, ce qui permettra un meilleur positionnement des marchands;
- le réaménagement du parking voitures et deux-roues.

M. Mégevand indique encore que le fonctionnement du marché sera revu (notamment concernant la largeur de certains accès, 3 m étant exigés par le Service d'incendie et de secours entre les stands) et que ce marché sera maintenu pendant toute la période, en dehors des zones de travaux.

Il précise en outre qu'il n'y aura, au final, aucune suppression de places de stationnement et que le parking de Rive restera également accessible pendant toute la durée du chantier.

M. Honegger explique que le SEVE n'était pas intervenu dans le cadre du premier crédit (proposition PR-241).

Les platanes ont 150 ans et doivent être remplacés comme cela a été fait ailleurs. Ils souffrent de nécroses importantes, qui sont maintenant devenues dangereuses pour le marché, les usagers du site et aussi les bûcherons. L'eau s'accumule dans ces nécroses, ce qui accentue la pourriture jusque dans les troncs eux-mêmes. De plus, le stationnement des véhicules a occasionné des blessures aux troncs.

Les travaux de dessouchage impliquent la démolition complète de la berme centrale et l'élimination par brûlage de tout le bois, aux Cheneviers, car un champignon, le chancre coloré, affecte les platanes.

Il s'agit d'une opération très onéreuse qui doit se faire en hiver pour éviter la transmission des spores.

Un réseau de sondes sera installé. Cet équipement mesure l'humidité du sol, et l'arrosage automatique se fait en fonction de cette humidité mesurée, il s'agit d'un arrosage «à la demande». Cette méthode favorise l'évolution de l'arbre et permet d'économiser l'eau. Des expériences intéressantes ont ainsi été réalisées à Plainpalais.

En ce qui concerne le planning des travaux, d'une durée de quatre mois, celui-ci doit répondre à plusieurs contraintes:

- l'abattage et le dessouchage doivent se faire en hiver;
- les nouvelles plantations doivent impérativement avoir lieu en mars/avril;
- les exploitants du marché souhaitent que les travaux se fassent entre le début de l'année et avril, une période creuse.

Les travaux seront donc exécutés soit en 2007 soit en 2008.

Sur le plan financier, il est enfin précisé aux commissaires que les travaux qui n'ont pas pu être terminés lors de la première phase, soit la réfection de la chaussée de la voie montante et la pose des couches d'usures sur les surfaces des chaussées montante et descendante, seront imputés sur la proposition PR-241, conformément à ce qui était prévu.

Le coût de la création du nouvel espace de récupération sera quant à lui imputé sur la proposition PR-240 (proposition datant de 2002 destinée à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre, et en surface pour le fer blanc, l'aluminium et les piles).

Questions

Un commissaire socialiste constate que l'état «déplorable» des arbres lui rappelle celui des bâtiments et des places de jeux de la Ville de Genève. Il existe aujourd'hui des moyens pour sonder les arbres, par conséquent, avons-nous une idée de l'état de nos arbres?

Il lui est répondu qu'on dispose d'une planification et que l'on connaît certains endroits qui pourraient devenir dangereux, mais une planification globale sur le territoire de la Ville de Genève n'existe toutefois pas. Il est aussi très difficile pour le SEVE de dire qu'il faut abattre des arbres, vu la sensibilité de la population et des magistrats.

Un commissaire libéral s'étonne de l'arrêt des travaux lors de la première étape. Ne pouvait-on prévoir cette situation, sachant déjà que les arbres pouvaient être malades, de manière à éviter cette interruption?

Il lui est répondu que, la proposition PR-241 étant une proposition «multipack», le montant correspondait à des mètres carrés et seulement à l'idée de faire des réparations partielles de la chaussée, des trottoirs et des collecteurs. Elle ne comprenait donc ni la berme centrale ni les arbres. Le temps de parcourir toutes les phases pour arriver au chantier proprement dit est long et il s'est avéré alors que des collecteurs posaient également problème, ce qui a eu pour conséquence l'analyse des arbres et, finalement, l'interruption des travaux en cours.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que le coût de la traversée piétonne représente le quart du montant demandé.

Il lui est répondu que ce coût se décompose en réalisation d'abaissements de trottoirs, de marquages, de pose de bandes podotactiles et du regroupement d'un certain nombre d'éléments.

Un commissaire radical souhaite savoir si la reprise des travaux qui avaient été interrompus sera entreprise simultanément à ceux de la proposition PR-490 ou ultérieurement.

Il lui est répondu que cela se fera autant que possible dans la foulée.

Un commissaire écologiste demande pourquoi les nouveaux arbres seront plantés dans des bacs en béton armé et non en pleine terre.

Il lui est répondu que cette manière de faire a été choisie pour canaliser les racines. Celles-ci sont en effet contraintes de se développer verticalement et ne viennent donc pas coloniser les espaces sous-chaussée. Elles restent en dehors des réseaux des services publics et de la surface de la chaussée, et n'engendrent ainsi pas de déprédations lors de leur développement. Cette solution permet également de définir précisément où l'on doit mettre de la terre végétale.

M. Mégevand précise encore que la solution des bacs en béton n'est pas définitive. L'étude des sols se poursuit encore avec le Service des forêts et l'on interviendra en fonction du résultat des analyses.

Le même commissaire pose la question de la taille des platanes qui semble poser problème.

M. Honegger répond qu'il faut tailler les platanes régulièrement, sinon ils poussent trop. L'exemple de celui de la place du Cirque, qui n'a jamais été taillé, est particulièrement frappant.

Le commissaire écologiste trouve aussi étonnant qu'une perméabilisation des sols ne soit pas prévue à l'endroit du stationnement des voitures. Pourquoi ne prévoit-on pas un dallage ou d'autres éléments permettant la pousse d'herbe, afin que les sols puissent respirer naturellement?

Il lui est répondu qu'il y aura de la terre végétale à la base des arbres. Les zones de stationnement seront en enrobés, cela afin d'éviter que des fuites d'huile ne pénètrent dans le sol, risque qui ne peut être pris.

Un commissaire socialiste souhaite savoir s'il a été prévu d'implanter une œuvre d'art dans ce secteur.

La réponse est négative.

Un commissaire libéral se souvient d'avoir vu, il y a une quinzaine d'années au Jardin botanique, un inventaire des arbres de la Ville de Genève. Il voudrait donc savoir si ce recensement était complet ou s'il ne s'agissait que des arbres du Jardin botanique.

M. Honegger pense que les informations dont il est fait mention ne concernent que les arbres du Jardin botanique. Il n'existe pas de recensement complet des arbres sur Genève.

(Remarque du rapporteur: Un courrier de M. Aegerter du 21 novembre 2006 précise qu'un rapport d'inventaire existe, daté de juillet 2006, mais qu'il ne concerne que les arbres d'alignement.)

Un commissaire écologiste demande ce qu'il a été prévu comme aménagement cyclable.

Il lui est répondu que le projet n'en comporte pour l'instant pas, mais que le projet ne s'oppose pas à l'implantation d'une bande cyclable. La demande d'en implanter une sur la voie descendante a été formulée à l'Office cantonal de la mobilité; toutefois, au stade actuel, ce dernier n'y est pas favorable.

Une commissaire écologiste souhaiterait connaître la part de la pollution dans la maladie des platanes.

M. Honegger explique qu'une réponse précise est difficile à donner, à moins de consulter peut-être un biologiste. Certaines espèces résistent mieux que d'autres, mais il n'existe pas d'espèces «spéciales» résistant à la pollution. C'est comme les êtres humains, on la supporte plus ou moins bien.

Les arbres prévus seront des feuillus, puisque ces essences se régénèrent chaque année en perdant leurs feuilles en hiver et en faisant de nouvelles feuilles au printemps.

Discussion et votes

Le projet ayant fait l'objet d'une présentation claire et très complète, la discussion est assez peu nourrie.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'inquiète de la gestion du trafic entre la rue de Rive et la rue du Rhône, et en particulier de la manière dont sera coordonnée la nouvelle traversée piétonne régulée avec les autres carrefours. Cela n'est pas simple, compte tenu des entrées, sorties et stops et le flux important. Toutefois, son parti votera la proposition.

Un commissaire écologiste ne souhaite pas voter la proposition avant d'avoir obtenu le plan piétons. Il tient en effet à vérifier la situation.

Un commissaire de l'Alliance de gauche souhaiterait également voir ce plan; toutefois, les travaux devant pouvoir être entrepris rapidement, il votera la proposition sans attendre ce document.

La proposition de suspendre le vote de la proposition PR-490, jusqu'à la vérification du plan piétons, est refusée par 12 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 T, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 S), 1 oui (Ve) et 1 abstention (Ve).

Le Parti socialiste votera cette proposition; toutefois, il souhaite faire voter une recommandation demandant l'installation d'une œuvre d'art éclairée sur la berme centrale. Cette proposition est refusée par 7 non (1 S, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI), 5 oui (1 S, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 L).

Le groupe libéral votera cette proposition. Il n'est pas inquiet pour la mobilité, celle-ci étant déjà nulle à cet endroit, par conséquent une traversée régulée ne

pourra pas l'altérer plus... Il est par contre très inquiet pour la mobilité en général dans tout le quartier.

Un commissaire écologiste souhaite faire voter une recommandation pour un sol allant dans le sens du développement durable, soit la perméabilisation du sol de la zone de stationnement. Cette recommandation est refusée par 9 non (1 T, 1 R, 3 L, 2 UDC, 2 S), 5 oui (2 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve).

Le même commissaire écologiste propose un amendement à l'article premier de l'arrêté, demandant la création, après le boulevard Helvétique, d'une piste cyclable dans les sens montant et descendant. Cette proposition est acceptée par 8 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 T), 3 non (L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 R).

Arrivée au terme de l'étude de la proposition PR-490, la commission des travaux, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 13 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 DC, 1 Ve, 1 T, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 non (Ve), d'approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 879 000 francs pour les travaux d'aménagement du boulevard Helvétique, y compris la création, après le boulevard Helvétique, d'une piste cyclable dans les sens montant et descendant.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 879 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes permettant la réalisation de ces aménagements.